



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 19 avril 2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 19 avril 2022

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : La Terrienne du Crédit social - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de la sclr La Terrienne du Crédit social se tiendra le 10 juin 2022 à 19h00 à la salle « La Source », Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2021 comprenant les comptes annuels et les rapports de gestion,
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2021,
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur,
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2021,
5. Affectation du résultat,
6. Décharge à donner aux administrateurs,
7. Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNAEPEN & LAFONTAINE,
8. Agrément région wallonne.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du rapport annuel du Conseil d'administration.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Crématorium - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 21 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 21 juin 2022 au Business Center Actibel, avenue d'Ecolys 2 bte 2 à 5020 Suarlée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2021 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2021 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2021 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Retrait d'une Commune associée ;
- Point 9 : Remplacement Monsieur Laurent Belot, en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Communes" au sein du Conseil d'Administration ;
- Point 10 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 11 : Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 21 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Environnement se tiendra le 21 juin 2022 au Business Center Actibel, avenue d'Ecolys 2 bte 2 à 5020 Suarlée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2021 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2021 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2021 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Désignation d'un commissaire réviseur d'entreprises pour la période 2022 - 2024 – Attribution ;
- Point 9 : Remplacement de Madame DOOMS Laurence en qualité d'Administratrice représentant le Groupe « Communes » ;
- Point 10 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 11 : Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Expansion Economique - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 21 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Expansion Economique se tiendra le 21 juin 2022 au Business Center Actibel, avenue d'Ecolys 2 bte 2 à 5020 Suarlée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2021 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2021 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2021 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Désignation d'un commissaire réviseur d'entreprises pour la période 2022 - 2024.
- Point 9 : Remplacement de Monsieur Dominique Van Roy en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Communes" au sein du Conseil d'Administration.
- Point 10 : Décharge aux administrateurs ;
- Point 11 : Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Bureau Economique de la Province - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 21 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du Bureau Economique de la Province se tiendra le 21 juin 2022 au Business Center Actibel, avenue d'Ecolys 2 bte 2 à 5020 Suarlée.

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2021 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2021 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2021 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2021 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Désignation d'un commissaire réviseur d'entreprises pour la période 2022 - 2024.
- Point 9 : Décharge aux administrateurs ;
- Point 10 : Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Idefin - Assemblée générale ordinaire (AGO) du 23 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'Idefin se tiendra le 23 juin 2022 à 17h30 en la salle Vivace du BEP.
L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2021 ;
- Point 2 : Rapport d'activités 2021 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2021 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2021 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Désignation du commissaire réviseur d'entreprises pour la période 2022 - 2024 ;
- Point 9 : Décharge aux administrateurs ;
- Point 10 : Décharge au Réviseur.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Imaje - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale Imaje se tiendra le 13 juin 2022 à 18h00, au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapports de rémunérations pour l'année 2021 ;
2. Rapports d'activités 2021 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et L'Enjeu) ;
3. Rapport de gestion 2021 ;
4. Approbation des comptes et bilan 2021 ;
5. Rapport du Commissaire Réviseur ;
6. Décharge au Commissaire Réviseur ;
7. Décharge aux administrateurs ;
8. Désignation d'un réviseur pour les comptes 2022, 2023 et 2024 ;
9. Démission d'un administrateur ;
10. Démissions et désignations de représentants à l'AG ;
11. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 20/12/2021.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du dossier annexes.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'iMio se tiendra le 28 juin 2022 à 18h00 dans les locaux de La Bourse - Centre de Congrès - Place d'Armes 1 à 5000 Namur.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Présentation et approbation des comptes 2021 ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- Révision de nos tarifs..

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>	<i>Publication</i>
21/03/2022	Redevance communale sur l'occupation des salles communales	28/04/2022	02/05/2022

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subventions octroyées par le Collège communal en vertu de l'article L1122-37 §2 du CDLD - Rapport annuel du Collège communal au Conseil communal.

Séance du Conseil communal du : 23/05/2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délégation du Conseil communal (18/02/2019) au Collège communal, ce dernier procède à l'octroi de subventions :

1° nominativement prévues au budget (et aux modifications budgétaires)

2° en nature

3° motivées par l'urgence

En vertu de l'article 1122-37 §2, le Collège communal fait rapport chaque année au Conseil communal des subventions qu'il a octroyées

2. Proposition de décision

Le Conseil communal constate l'octroi des subventions par le Collège communal au cours de l'exercice 2021.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : projet de délibération et délibérations du Collège communal relatives à l'octroi de subventions en nature

4. Informations budgétaires

Impact :

Subventions nominativement prévues au budget : 45.606,49 €

Ristourne redevance métiers forains 1.780,35 €

Subventions en nature (estimation) 1.333,00 €

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

L. Geluy 081 39 60 71

Louise.Geluy@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : **Approbation du compte 2021**
Séance du Conseil communal du : **23/05/2022**

1. Exposé du dossier

Le compte 2021 est clôturé.
Le résultat budgétaire ordinaire s'élève à 291.293,57 €
Le résultat budgétaire extraordinaire s'élève à -1.067.442,74 €

2. Proposition de décision

Approbation du compte.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- **Compte 2021**
- **Analyse financière**

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : **néant**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**
Téléphone : **081/39.60.71**
Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation des modifications budgétaires 01/2022**
Séance du Conseil communal du : **23/05/2022**

1. Exposé du dossier

Le compte 2021 est clôturé. Les résultats sont injectés par le biais des premières modifications budgétaires.
Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 01/2022.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Modifications budgétaires 01/2022 (ordinaire et extraordinaire)
- Annexes

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **19/2022 - favorable**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance de la MB1/2022 et fixation de la dotation communale 2022
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

La MB1/2022 de la Zone de secours a été approuvée par le Conseil de Zone le 19 avril 2022. La part communale augmente de 12.841,92 € pour atteindre le montant de 227.682,27 €.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance de la MB1/2022 de la Zone de Secours
2. Fixer la dotation provisoire au montant de 227.682,27 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- MB1/2022 – Note explicative

4. Informations budgétaires

Impact : 12.841,92. euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 351/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : approbation du devis forestier non subventionnable 2022 - rectificatif
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Rectificatif à apporter au montant du devis approuvé par le Conseil en séance du 15.02.2022

2. Proposition de décision

Correction du montant qui est de 9.068,18 € et non de 5.002,58 €

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 640/124-06

Avis de légalité de la Directrice financière : -

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW

Montant : 3.500 €

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : BOXUS Marie-Hélène

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**OBJET : échange de l'excédent de voirie résultant de la modification de la voirie communale
Chemin n° 4 à Arbre contre une parcelle de terrain et désaffectation préalable du bien à échanger**

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Mise en œuvre de la condition émise dans le permis d'urbanisme délivré à Mme Vaxelaire, afin d'élargir la largeur du chemin n°4. Ce dossier fait suite à une décision du Conseil Communal de modification de voirie et en est l'ultime étape.

2. Proposition de décision

Echange entre une partie du domaine public communal (et désaffectation de celui-ci) contre une partie du terrain de Mme Vaxelaire. Les superficies échangées sont identiques ainsi que la valeur.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- La délibération du Conseil Communal du 19.04.2021 décidant du principe de cet échange
- La délibération du Conseil Communal du 28.09.2021 décidant de la modification de voirie
- Le plan relatif à l'échange
- Le projet d'acte

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Marie-Hélène BOXUS

Téléphone : 081/42.02.16

Courriel : mhboxus@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Création d'une classe inclusive à l'école de Rivière en septembre 2022 -
Collaboration et mise à disposition d'un local - approbation de la convention

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Le Conseil, en sa séance du 19/04/2022 a décidé du principe d'autoriser l'école de Rivière à mettre en place une classe inclusive pour l'année scolaire 2022-2023 et de la mise à disposition d'une classe à cet effet.
La délibération du jour vise à approuver les conditions de collaboration et la mise à disposition d'un local.
La convention est à conclure avec L'école primaire d'enseignement spécialisé de la Communauté française « Le Bosquet », sise rue du Bosquet, 75 à 5060 Auvelais.

2. Proposition de décision

Approbation de la convention

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de convention + délibéré du Conseil du 19/04/22

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. < Inférieur à 22.000 (prise en charge des frais d'eau et d'électricité).

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : Non

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Isabelle Deneyer

Téléphone : 081/420.223

Courriel : Isabelle.deneyer@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Commission Locale pour l'Energie - Rapport d'activités pour l'année 2021.
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Réception du rapport d'activité de la Commission Locale pour l'Energie 2021 pour le Centre Public d'Action Sociale de Profondeville.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance du rapport.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La présente délibération est accompagnée du rapport d'activité.

4. Informations budgétaires

5. Subvention

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
Téléphone : 081/42.02.17
Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet :
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Exploitation de la carrière de grès de Arbre- Annonce au comité d'accompagnement d'une
Intensification de la production et du charroi

2. Proposition de décision

Prise de connaissance des demandes de compléments d'informations et de précisions quant aux
limites de production du permis

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du permis d'extraction du 11 juin 2022
- du courrier de la Sa Carrière de grès de Arbre du 7 mars 2022

4. Informations budgétaires

Sans Impact .

Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

5. Subvention

Sans objet

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge
Téléphone : 081 420 239
Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet :

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Convention de collecte de vêtements usagés avec la société Curitas.

En raison du respect du principe d'égalité et de l'impossibilité, en l'état sans objectivation de critères, de privilégier l'ASBL Terre et d'exclure Curitas. il est préconisé de renouveler, pour deux ans jusqu'au 30 juin 2024, la convention entretenue avec Curitas..

2. Proposition de décision

Retrait de la décision de résiliation au 30 juin 2022 du Conseil communal du 30/08/2021.

Renouvellement pour deux ans jusqu'au 30 juin 2024.

Préparation d'une relance d'un marché de collecte de déchets textiles, en privilégiant les critères sociaux et environnementaux.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- de la convention en cours
- du projet de convention prenant cours le 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 2 ans
- de l'arrêt du Conseil d'état annulant la décision du Conseil communal de Ranst de ne retenir qu'une Asbl à titre de collecteur de vêtements usagés

4. Informations budgétaires

Sans Impact .

Avis de légalité de la Directrice financière : non requis

5. Subvention

Sans objet

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081 420 239

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics - Bâtiments communaux – conformité électrique.
Séance du Conseil communal du : 23.05.2022.

1. Exposé du dossier

Suite aux rapports établis par un organisme agréé en ce qui concerne la conformité électrique de certains bâtiments communaux, la Commune doit mettre en conformité l'installation électrique de ceux-ci pour des raisons évidentes de sécurité, d'une part, et, de respect des règles en vigueur, d'autre part. Elle a dès lors décidé de prioriser les infrastructures scolaires dans un premier temps, c'est-à-dire :

- École de Bois de Villers, rue Jules Borbouse 68 à 5170 Bois de Villers
- École de Profondeville, rue de la Buissonnière 3 à 5170 Profondeville.
- École Maternelle de Lustin, rue Pépin 9 à 5170 Lustin
- École primaire de Lustin, rue St Léger 35 à 5170 Lustin

Ce marché public de travaux permettra de recourir à un électricien pour mettre aux normes les installations électriques dans les bâtiments mentionnés ci-dessus.

2. Proposition de décision

Art. 1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° 3P/704 et le montant estimé du marché "Bâtiments communaux - conformité électrique ", établis par l'auteur de projet, M. Christophe Demanet, en collaboration avec le service Marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31€ hors TVA ou 50.000 €, 21% TVA comprise.

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art.3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 124/724-60 (n° de projet 20220008).

Art.4 : De joindre la présente au dossier pour suite voulue et de charger le Collège communal du suivi de l'exécution de ce marché.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- le projet de délibération.
 - le cahier des charges.
 - l'avis de légalité de la Directrice financière ff.
 - les trois rapports sur la conformité électrique des bâtiments concernés.
- Concernant l'école communale de Lustin - section primaire, il n'y a pas de rapport.

4. Informations budgétaires

Impact : 41.322,31€ HTVA ou 50.000 €TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : budget extraordinaire 2022 - article 124/724-60 (n° de projet 20220008).

Avis de légalité de la Directrice financière : avis favorable rendu le 09 mai 2022.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Alexandra PIETTE

Téléphone : 081/42.02.42

Courriel : alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Restauration de deux monuments commémoratifs
Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Les deux monuments commémoratifs de Bois-de-Villers et de Lesve présentent, en raison de leur ancienneté, un certain niveau de vétusté. Il est normal de devoir, après un certain temps, procéder à une restauration des monuments exposés aux variations climatiques et à la pollution atmosphérique; une telle restauration n'a plus été effectuée depuis plusieurs années et il relève donc de la bonne gestion du patrimoine communal de faire procéder à cette opération.

2. Proposition de décision

Il est proposé d'approuver:

- le cahier des charges,
- le mode de passation "procédure négociée sans publication préalable" (PNSPP),
- le financement de cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 778/724-60.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du projet de délibération du Conseil communal du 23 mai 2022
- du cahier des charges

4. Informations budgétaires

Impact : 15.917,35 € hors TVA ou 19.260,00 €, 21% TVA comprise

Article budgétaire : 778/724-60

Non soumis à l'avis de légalité de la Directrice financière

5. Subvention

Néant

6. Gestionnaires du dossier

Technique:

Raphaël DE SNERCK

081/42.02.43

raphael.desnerck@profondeville.be

Administratif:

Philippe de HALLEUX

081/42.02.40

philippe.de.halleux@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics - Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation d'audit UREBA et quickscan créée par l'intercommunale BEP - Ratification de la décision de principe.

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022.

1. Exposé du dossier

L'intercommunale BEP nous a proposé, dans son courrier du 07 mars 2022, d'adhérer à la centrale d'achat qu'elle allait créer pour permettre à la Commune de faire réaliser, si besoin, des audits UREBA et quickscan consistant en une analyse technique des bâtiments publics et donnant ensuite des pistes d'améliorations budgétisées au niveau de la performance énergétique de ces bâtiments. La Commune avait jusqu'au 15 avril pour manifester son intérêt. C'est pourquoi, le Collège communal a pris une décision de principe en date du 30.03.2022, le délai pour instruire le dossier pour le Conseil communal du 21 mars étant dépassé (réception du courrier le 11 mars 2022) et le Conseil communal ne se réunissant ensuite que le 19 avril 2022. Il est proposé finalement de ratifier cette décision de principe lors du Conseil communal du 23 mai 2022 en raison d'un problème survenu au niveau du suivi administratif de ce dossier.

2. Proposition de décision

Art 1er : de ratifier la délibération du Collège communal du 30 mars 2022 relative à l'adhésion à la centrale de marché du BEP intitulée "Convention d'adhésion à la centrale d'achat du BEP relative à la réalisation d'audit UREBA et quickscan"

Art.2 : de signer la convention d'adhésion à ladite centrale de marché conclue entre le BEP représentée par son Directeur général et son Président et la Commune de Profondeville, représentée par son Directeur général et son Bourgmestre.

Art.3 : de transmettre la présente délibération à l'Autorité de Tutelle et au BEP, à l'adresse suivante, en double exemplaire, avenue Sergent Vriethoff, 2 à 5000 Namur (Secrétariat général).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des pièces justificatives suivantes :

- le projet de délibération.
- La délibération du Collège communal du 30 mars 2022 prenant une décision de principe quant à l'adhésion à cette centrale de marché proposée par le BEP.
- Le courrier du BEP du 07 mars 2022 concernant l'adhésion à ladite centrale d'achat.
- la convention d'adhésion à la centrale de marché du BEP à conclure entre la Commune et le BEP.

4) Impact financier 750€ TVA
Crédit budgétaire n° 104122-01

5) Alexandra Piette

08142 0242

Alexandra.Piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Déclassement et arrêt des conditions de la mise en vente d'une tour à métaux
Séance du Conseil communal du : 23/05/2022

1. Exposé du dossier

Déclassement et arrêt des conditions de la mise en vente d'une tour à métaux

2. Proposition de décision

Décide

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Nancy Devaleriola

Téléphone : 081/22 04 44

Courriel : nancy.devaleriola@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Création de voirie par usage du public - chemin innomé n°1.6 - Projet visant la création d'un champ de panneaux photovoltaïques Bois-de-Villers - Vortex Energy sprl.

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Création du chemin I6 par usage trentenaire sur base de l'article 27 du décret relatif à la voirie du 6 février 2022, dans le cadre de la demande de permis unique sollicité par la société Windvision afin d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques à Bois-de-Villers.

2. Proposition de décision

Création d'un chemin par usage trentenaire.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Dossier de demande ;
Justification ;
Documents d'enquête ;
Plan

4. Informations budgétaires

Impact : -
Article budgétaire à prévoir : -
Avis de légalité de la Directrice financière : -

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : -
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Rudy Thone
Téléphone : 081/42.02.46
Courriel : rudy.Thone@profondeville.be@profondeville.be

26



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Suppression partielle des voiries communales à Bois de Villers- Chemins n°18 et 23

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

Suppression partielle des voiries communales - Chemins n°18 et 23 (parcelles de terrain cadastrées 6 division-Bois de Villers, section B/31L & 38R dans le cadre du dossier de permis unique de classe 2 qui vise la création d'un champ de panneaux photovoltaïques, sur les parcelles de terrains situées à 5170 Bois de Villers rues Emile Mahaux - Léon Dosimont et cadastrées PROFONDEVILLE/ 6 DIV/Bois-de-Villers/Section B/31L, 38R, 12B2 et 12V).

2. Proposition de décision

Décision de supprimer les voiries communales susvisées.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Dossier de demande ;
- Justification ;
- Plans ;
- Notice d'évaluation ;
- Procès-verbal des deux enquêtes publiques réalisées.

4. Informations budgétaires

Impact : -

Article budgétaire à prévoir : -

Avis de légalité de la Directrice financière : -

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Rudy Thone

Téléphone : 081/42.02.46

Courriel : rudy.Thone@profondeville.be

PROVINCE DE NAMUR

ARRONDISSEMENT DE NAMUR

COMMUNE DE PROFONDEVILLE

**PROJET D'EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAL**

Séance du 23 mai 2022

PRESENTS: LETURCQ F., Président;
DELIRE L., Bourgmestre;
DUBUISSON B., MINEUR-CREMERS B., MASSAUX E., DETRY J.S., VICQUERAY P.,
Echevins;
CHEVALIER P., WAUTHLET A., PIETTE F., EVRARD C., WINAND A., CHASSIGNEUX L.,
GOFFINET I., MAQUET H., SPINEUX D., NONET A., BERGER M., BOURNONVILLE L.,
HUMBLET B., CADELLI M., FOSSEPREZ Daniel, JADIN C., Conseillers Communaux;
DARDENNE S., Présidente du C.P.A.S.;
GOOSSE F., Directeur Général.

OBJET : Procès-verbal de la dernière séance à huis clos.

Le Conseil communal, Huis-clos

Vu l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
Vu l'article L1124-4 §5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation confiant la rédaction du procès-verbal au Directeur Général
Vu les articles 48 & 49 du Règlement d'ordre Intérieur du Conseil Communal;
Considérant que la minute a été adressée aux membres du Conseil communal pour examen avant sa finalisation au titre de pièces pour la présente séance du conseil communal
Considérant que la séance s'est déroulée sans remarque quant à la teneur de ce document;

APPROUVE

le procès-verbal de la précédente séance à huis clos du 19 avril 2022, lequel a été rédigé par le Directeur général.

Ainsi fait et délibéré en séance à Profondeville, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Directeur Général,
F. GOOSSE

Le Président,
F. LETURCQ

POUR COPIE CONFORME,

%SC01*%

%BO01*%

%SC_PRENOM*%
%SC_NOM*%

%BO_PRENOM*%
%BO_NOM*%

28



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 23 mai 2022

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

29



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 12 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 23/05/2022

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de Marie Meyer- institutrice primaire- à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2022.
Marie Meyer sera donc nommée 24 périodes/24, étant donné qu'elle a déjà été nommée pour 12 périodes le 01/04/2019.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 23/05/2022.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

30



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 12 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 23/05/2022

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de Emma Ducaté- institutrice primaire- à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2022.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 23/05/2022.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 12 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 23/05/2022

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de Charlotte Poucet- institutrice primaire- à raison de 24 périodes/semaine à partir du 01/04/2022.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 23/05/2022.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

Note de synthèse - Conseil Communal du 23.05.2022

OBJET : Remplacements-Accueil Extrascolaire et surveillance du temps de midi de janvier 2022 à avril 2022

Prends acte des désignations arrêtées en séances du Collège communal des 19.01.2022, 26.01.2022, 02.02.2022, 09.02.2022, 16.02.2022, 23.02.2022, 02.03.2022, 16.03.2022, 23.03.2022, 30.03.2022, 06.04.2022, 27.04.2022;

Budget ordinaire 2022 art. 722 1/111-08 et 722/111-08

Agent traitant : HUYS Stéphanie

Note de synthèse - Conseil Communal du 23.05.2022

OBJET : Plaines de vacances- désignations- Congé de détente et Congé de printemps

Prends acte des désignations faites en séances du Collège communal des 02.02.2022, 16.03.2022 et 23.03.2022;

Budget ordinaire 2022 art. 765/1111-01

Agent traitant : HUYS Stéphanie



